

Image not found or type unknown



Pension alimentaire à verser

Par **charline8585**, le **26/02/2008** à **18:17**

J'ai un fils de 17 ans en contrat d'apprentissage; il est donc rémunéré. je n'en ai pas la garde. est ce que je suis toujours redevable d'une pension alimentaire à sa mère?

Par **carolane27**, le **28/02/2008** à **07:46**

bonjournnormalement non tous dépend du montant qu'il touche en apprentissage renseignez vous au près d'une MJD (maison de la justice et du droit) mais normalement étant donné qu'il a un revenu vous ne devriez plus verser de pension alimentaire ou bien elle peut être réduite